



ORGANISATION DE L'AVIATION CIVILE INTERNATIONALE

**PLAN RÉGIONAL DE MISE EN OEUVRE COMPLET POUR LA SÛRETÉ DE L'AVIATION
ET LA FACILITATION EN AFRIQUE (PLAN AFI SECFAL)**

NEUVIÈME RÉUNION DU COMITÉ DIRECTEUR

(28 juillet 2020)

Point 1.1 de l'ordre du jour **Exposé sur la mise en œuvre du programme des travaux du Plan AFI SECFAL pour l'année 2020 et rapport sur l'état d'avancement de la mise en œuvre des décisions et des recommandations de la huitième réunion du Comité directeur**

(Note présentée par le Secrétariat du Plan AFI SECFAL)

RÉSUMÉ ANALYTIQUE

La présente note de travail contient des informations sur la mise en œuvre du programme des travaux du Plan AFI SECFAL pour l'année 2020 ainsi qu'un rapport sur l'état d'avancement de la mise en œuvre des décisions et des recommandations de la huitième réunion (du Comité directeur).

La suite à donner par le Comité directeur est proposée au **paragraphe 6**.

1. INFORMATION

1.1 Cette note de travail contient des informations relatives à la mise en œuvre du programme des travaux du Plan AFI SECFAL pour l'année 2020 (**Annexe A**) et l'état d'avancement de la mise en œuvre des décisions et des recommandations de la huitième réunion du Comité directeur (**Annexe B**). Les activités ont été préparées principalement sur la base des hypothèses des activités en cours à moyen terme (2018-2020) des projets prioritaires, ainsi que d'autres directives du Secrétariat de l'OACI et du Conseil de l'OACI.

2. ANALYSE

2.1 La huitième réunion du Comité directeur tenue à Kampala (Ouganda) en mai 2019, a examiné les progrès réalisés dans la mise en œuvre du programme d'activités menées dans le cadre du programme des travaux 2019. D'importants progrès ont été réalisés, malgré l'incidence inédite de la pandémie de COVID-19 qui a interrompu toute assistance et tout appui fourni aux États sur le terrain au cours des cinq derniers mois.

2.2 L'accent a été principalement mis sur l'amélioration du mécanisme de coordination et les modalités de mise en œuvre du Plan, le suivi de la mise en œuvre du GASep, le renforcement de la coopération et de l'appui régional, le développement d'une culture de la sûreté, le renforcement des

contrôles aux frontières, la sensibilisation aux risques et leur évaluation, l'amélioration des activités de surveillance et de contrôle de la qualité, l'établissement d'un mécanisme durable de financement et la mise en œuvre de projets prioritaires, sur la base des besoins des États.

2.3 Depuis la huitième réunion du Comité directeur, plusieurs réalisations ont été enregistrées, notamment :

- a) L'achèvement de l'examen et de l'harmonisation des objectifs cibles de Windhoek avec le GASeP et la recherche d'un mécanisme pour obtenir l'approbation des modifications par l'UA est en cours, à travers la CAFAC.
- b) Les projets spécifiques des États, basés sur des domaines communs où des carences ont été relevées à travers l'analyse des besoins, sont mis en œuvre tels qu'ils ont été approuvés. Jusqu'à présent, les projets pour le Lesotho, le Mozambique et le Soudan du Sud ont été achevés. Cependant, les projets pour l'Angola, Djibouti, la République centrafricaine sont suspendus à cause des restrictions des voyages à la suite de la crise de Covid-19.
- c) Une évaluation des besoins et un appui technique ont été fournis à 12 États de la Région AFI (Guinée équatoriale, Guinée, Bénin, Mali, Côte d'Ivoire, Madagascar, Comores, Seychelles, Maurice, Zimbabwe, Erythrée, Kenya, Namibie). Toutes les missions prévues durant la période de février à octobre 2020 ont été suspendues en raison de la pandémie de COVID-19 et des restrictions connexes.
- d) La mise en œuvre de projets de résolution des préoccupations significatives de sûreté (SSEC) existantes dans deux États et les missions d'appui aux États programmées en ce qui concerne l'USAP-CMA ont été suspendues jusqu'à la fin de la pandémie de Covid-19. Toutefois, le suivi des projets et la mise en œuvre des CAP se poursuivent à distance.
- e) Le Programme de collaboration des experts en matière de sûreté et de facilitation (AFI-CES) de la région AFI, placé sous les auspices de la CAFAC et établi pour fournir une assistance par le biais d'experts locaux, le mandat approuvé et les modalités de mise en œuvre ont été élaborés par une équipe d'experts AVSEC de la région AFI constituée par la CAFAC, en coordination avec le secrétariat du Plan.
- f) Le Plan a renforcé le suivi de la mise en œuvre des Objectifs Cibles de Windhoek en vue d'une amélioration durable de la mise en œuvre effective (EI) des éléments critiques (CE) du système national de supervision de la sûreté de l'aviation en Afrique. Le taux moyen de mise en œuvre effective (EI) dans la Région AFI s'est amélioré de 7 % en passant de 53,06 %, année de création du Plan AFI SECFAL, à 60,03 %.
- g) Des progrès considérables vers l'atteinte de la cible 2020 du GASeP (80 % des États doivent atteindre un taux moyen d'EI de 65 %), la moyenne globale des taux d'EI de la Région AFI s'élève actuellement à 60,03 %. La crise du Covid-19 a entraîné le report des audits de l'USAP-CMA programmés, empêchant ainsi d'évaluer la tendance constante et positive à l'amélioration de l'EI.
- h) La consolidation du Plan, des activités de l'industrie et des partenaires afin d'éliminer les double-emplois s'est faite dans le cadre interrégional de coordination et de collaboration
- i) En coordination avec le siège de l'OACI, des activités conjointes avec des partenaires tels que l'Association du transport aérien international (IATA), le Conseil international des aéroports (ACI), l'Union européenne (UE) par le biais du projet CASE en Afrique,

les organisations régionales de supervision de la sécurité (RSOO), les communautés économiques régionales (CER), l'Organisation mondiale des douanes (OMD) et les Nations Unies (ONU) par le biais de son programme de lutte contre le terrorisme sont prévues, en cours ou ont été lancées.

- j) Des contributions financières volontaires et des contributions en nature continuent d'être reçues grâce à la mise à disposition d'experts détachés par les États et les partenaires pour soutenir le Plan. Une importante contribution en nature des États africains a été enregistrée à travers la mise à disposition d'experts pour soutenir les activités d'assistance, la mise en œuvre de projets spécifiques des États et les activités de renforcement des capacités. Depuis la dernière réunion du Comité directeur, le Fonds du Plan AFI SECFAL a reçu 159 200 dollars du Fonds volontaire de l'OACI et dans le cadre de la mobilisation des ressources par l'OACI. Toutefois, les ressources disponibles et le solde en dollars des États-Unis sont insuffisantes pour soutenir durablement la mise en œuvre du programme des travaux du Plan et les activités connexes.

3. DECISIONS ET RECOMMANDATIONS DE LA HUITIÈME RÉUNION DU COMITÉ DIRECTEUR

3.1 Au cours de la période mai 2019 - juillet 2020, plusieurs décisions et recommandations du Comité directeur ont été totalement ou partiellement mises en œuvre, comme indiqué de manière détaillée à l'**Annexe B**. L'impact de la Covid-19 sur le transport aérien mondial est considérable, avec des répercussions négatives et un ralentissement du processus de mise en œuvre. Les détails de l'impact de la pandémie de COVID-19 et les stratégies de mise en œuvre des mesures d'atténuation par le biais du rapport de la CART de l'OACI et des directives pour le redémarrage, ainsi que les recommandations du Groupe de travail de haut niveau (HLTF) de l'Union africaine figurent dans la note de travail WP/02.

3.2 Le Document-cadre révisé du Plan AFI SECFAL soumis au Comité directeur pour examen figure dans la note de travail WP/03, tandis que la mise en œuvre des recommandations de la septième réunion du Groupe régional de sûreté et de facilitation de l'aviation (RASFALG-AFI) fait l'objet de la note de travail WP/04. Le rapport sur la Déclaration et les objectifs révisés de Windhoek et l'état de mise en œuvre sont présentés de manière détaillée dans la note de travail WP/05. Le Secrétariat a poursuivi la mise en œuvre des projets du Plan AFI SECFAL, comme le montre la note de travail WP/06.

3.3 L'état de la mise en œuvre de la stratégie TRIP de l'OACI, du Répertoire des clés publiques (RCP) et des RPCV en Afrique est mis en évidence dans la note de travail WP/07, et l'état financier du Plan AFI SECFAL est détaillé dans la note de travail WP/08. Afin de renforcer la collaboration et la coordination avec les partenaires, à travers le partage des informations et des programmes, l'état d'avancement de la mise en œuvre des projets en Afrique par les partenaires, est présenté dans les notes d'information comme suit: Mise en œuvre d'APEX dans la IP/09 et le rapport sur les activités des Centres de Formation en Sûreté de l'Aviation (ASTC) en Afrique (ESAF et WACAF) dans la IP/10.

4. CONTRAINTES

4.1 Malgré une amélioration significative et une augmentation des contributions en nature au Plan à travers la mise à disposition d'experts par les États, les contributions financières volontaires n'ont pas été reçues. Les 159 200 dollars EU alloués par le Fonds volontaire pour soutenir six États dans le cadre du Plan AFI SECFAL au cours de l'année écoulée mettent le Plan dans une situation financière difficile. Il faut impérativement soutenir le Fonds soit à travers un mécanisme de financement durable en plus des contributions financières et en nature offertes par les États et les partenaires.

4.2 La pandémie de COVID-19 a non seulement modifié l'ordre de priorité des activités de soutien du aux restrictions des voyages et des défis de santé publique, mais elle a également affecté la disponibilité des ressources et limité les activités d'assistance et de surveillance aux approches électroniques et à distance.

4.3 Certains États ont des infrastructures aéronautiques inadéquates, ce qui les empêche de se conformer aux exigences de l'OACI et sapent les efforts déployés pour atteindre les objectifs du GASEP, de la résolution du Conseil de sécurité des Nations Unies (UNSCR) et des Objectifs Cibles de Windhoek ainsi que la stratégie TRIP de l'OACI.

4.4 La mise en œuvre des éléments de la stratégie TRIP de l'OACI, notamment le RCP, les RPCV/PNR, restera faible dans la Région AFI. L'inadéquation du cadre législatif, le manque d'infrastructures adéquates dans certains États, les défis politiques et sécuritaires, font partie des entraves à la mise en œuvre du programme et à la réalisation de ses objectifs.

5. CONCLUSION

5.1 La mise en œuvre du programme des travaux du Plan AFI SECFAL pour l'année 2020 a été axée sur le renforcement du mécanisme de coordination du plan et des modalités de mise en œuvre, le renforcement de la coopération et du soutien régional, le développement d'une culture de la sûreté, le renforcement des contrôles aux frontières, la sensibilisation aux risques et leur évaluation, l'amélioration des activités de surveillance et de contrôle de la qualité, l'établissement d'un mécanisme de financement durable et la mise en œuvre de projets prioritaires, sur la base des besoins de l'État.

5.2 Le soutien et la sensibilisation accrue à la mise en œuvre de la stratégie TRIP de l'OACI, le renforcement du Système de gestion des dossiers et la mise en place d'un mécanisme de financement durable, l'amélioration du suivi et de l'appui des projets spécifiques des États, et l'accroissement de la coopération et de la collaboration avec les partenaires et les bailleurs de fonds pour soutenir et aider les États restent les domaines prioritaires du Plan.

5.3 Le Plan AFI SECFAL est bien placé pour jouer le rôle crucial dans l'appui aux Etats dans le domaine de l'appui à la sûreté et à la facilitation de l'aviation et aux efforts de l'industrie en vue d'un redémarrage et une relance rapide de l'aviation en Afrique après la pandémie de COVID-19.

6. SUITE À DONNER PAR LE COMITÉ DIRECTEUR

6.1 Le Comité directeur est invité à :

- a) Prendre note des progrès réalisés dans la mise en œuvre du programme des travaux du Plan AFI SECFAL pour l'année 2020 présentés dans l'Appendice A de la présente note de travail ;
- b) Prendre note des informations contenues dans le document, et en particulier la mise en œuvre des recommandations et décisions du Comité directeur mis en évidence par l'Annexe B à la présente note de travail ;
- c) Encourager les États membres, les organisations internationales et les partenaires à continuer à apporter leurs contributions (financières et en nature) à la mise en place d'un mécanisme de financement durable du Plan AFI SECFAL, et ainsi soutenir les activités et les projets dans les domaines de la sûreté et de la facilitation de l'aviation ;
- d) Donner d'autres instructions, orientations et recommandations en vue de la poursuite de la mise en œuvre du Plan, notamment les activités prioritaires liées à la relance après la pandémie de COVID-19.

ANNEXE A**PROGRAMME DES TRAVAUX DU PLAN AFI SECFAL POUR L'ANNÉE 2020**

Priorité/Objectif	Activités	Résultats attendus
Mécanisme de coordination du Plan et modalités de mise en œuvre	<ul style="list-style-type: none"> • Convoquer la neuvième réunion du Comité directeur. • Renforcer la collaboration et la coordination avec l'UE, l'ACI, la CUA, la CAFAC, l'AFRAA, l'IATA, les CER, les RSOO, les partenaires et les bailleurs de fonds à travers le partage des informations et des programmes et la participation à des activités d'intérêt mutuel. 	<ul style="list-style-type: none"> • Convocation de la neuvième réunion du CD. • Programmes des travaux et activités avec les partenaires et les bailleurs de fonds harmonisés pour aider et soutenir les États dans la mise en œuvre. • Activités AVSEC / FAL et base de données d'information créées/établies.
Groupe régional de sûreté et de facilitation de l'aviation (RASFALG-AFI) opérationnel	<ul style="list-style-type: none"> • Assurer la liaison et la coordination avec la CAFAC afin que le RASFALG-AFI puisse poursuivre et participer efficacement à l'exécution du programme des travaux du Plan. • Identifier les besoins des États en ce qui concerne les projets à mettre en œuvre par AFI-CES du RASFALG-AFI. • Contrôler l'efficacité du RASFALG-AFI/CES et rendre compte à toutes les réunions du Comité directeur. 	<ul style="list-style-type: none"> • Compte-rendu des progrès du programme des travaux et des réunions du RASFALG-AFI à chaque réunion du Comité directeur. • Identification et mise en œuvre des besoins des États pour les projets à mettre en œuvre par le par AFI CES du RASFALG-AFI. • Fonctionnement de l'AFI CES dans le cadre du RASFALG-AFI.
<p>RENFORCER LA COOPÉRATION ET L'APPUI RÉGIONAL</p> <p>Examiner la mise en œuvre de la stratégie de mobilisation des ressources</p> <p>Permettre d'atteindre plus rapidement et plus efficacement les principaux objectifs de sûreté.</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Renforcer la campagne et la sensibilisation des États membres et des bailleurs de fonds sur les contributions volontaires pour soutenir les projets du Plan AFI SECFAL. • Fournir un statut financier au CD en collaboration avec le directeur financier. • Identifier les opportunités de ressources potentielles de l'industrie et des institutions financières, telles que la BAD, l'ONU, la Banque mondiale, les États, etc. • Favoriser les examens par les pairs des parties prenantes, le transfert de connaissances et/ou le partage de connaissances et d'expertise sur les processus, procédures et technologies de sécurité. 	<ul style="list-style-type: none"> • Recueillir les financements et les contributions volontaires des États membres, des partenaires et des organisations internationales. • État financier annuel du Plan fourni au Comité directeur. • Identification des besoins, des priorités et des sources de financement. • Accroître la rapidité de mise en œuvre de l'assistance et du processus d'examen par les pairs et des actions de suivi. • Fonds mobilisés et orientés vers l'assistance entre pairs.

Priorité/Objectif	Activités	Résultats attendus
	<ul style="list-style-type: none"> • Sensibiliser les entités locales impliquées dans l'AVSEC à la résolution 2309 (2016) du CSNU et aux objectifs/feuille de route du GAsEP. <p>Déployer des outils d'évaluation basés sur le risque pour orienter l'assistance en tenant compte des méthodes d'évaluation des besoins afin d'identifier les causes profondes des carences recensées dans les États ; hiérarchiser les besoins en fonction des risques identifiés dans les États, entre les États et les régions ; cibler l'assistance en fonction des risques correspondant à l'État du contexte de risque mondial de sûreté de l'aviation civile (RCS) de l'OACI et aux évaluations nationales des risques.</p> <ul style="list-style-type: none"> • Explorer les possibilités d'accroître le déploiement à court terme d'experts en la matière (SME) auprès de l'OACI afin de combler les lacunes des SME. 	<ul style="list-style-type: none"> • Élaboration et mise en œuvre d'une stratégie pour le déploiement potentiel à court terme des SME.
Déclaration et Cibles révisés de Windhoek et objectifs approuvés par l'UA (conformément au GAsEP)	<ul style="list-style-type: none"> • En coordination avec la CUA et la Commission africaine de l'aviation civile (CAFAC), soumettre la Déclaration et les Cibles de Windhoek aux organes compétents de l'UA et les faire approuver et veiller à ce qu'ils soient conformes au GAsEP. • Harmoniser le programme des travaux du Plan et les cibles révisés de Windhoek (qui sont conformes aux objectifs du GAsEP). 	<ul style="list-style-type: none"> • Déclaration et Cibles révisés de Windhoek et approuvés par l'UA. • Harmonisation des Cibles de Windhoek et présentation du programme des travaux du Plan AFI SECFAL au RASFALG-AFI pour information.
Résolution des SSEC existantes, nouvelles et potentielles	<ul style="list-style-type: none"> • Effectuer les missions dans les États en faisant recours aux équipes de soutien constituées par le RASFALG AFI ou à la demande des États. • Missions techniques d'assistance et missions de validation. 	<ul style="list-style-type: none"> • Les SSEC existantes/nouvelles sont résolues dès que possible. • Prévention des SSEC potentielles.
Chaque État africain a mis en place un Programme national de facilitation du transport aérien (PNFTA)	<ul style="list-style-type: none"> • Soutenir les États dans le besoin pour qu'ils développent et mettent en œuvre leur PNFTA. • Coordonner les séminaires et les ateliers au niveau des régions, des États et des aéroports, fournir l'encadrement et le soutien ponctuels. 	<ul style="list-style-type: none"> • Augmentation du nombre d'États AFI qui ont approuvé le PNFTA conformément aux dernières modifications de l'annexe 9.

Priorité/Objectif	Activités	Résultats attendus
<p>DÉVELOPPER UNE CULTURE DE LA SÛRETÉ</p> <p>Renforcement des capacités, Capacités durables de formation en matière de sûreté de l'aviation et de facilitation et politiques de ressources humaines adéquates dans les États</p> <p>Existence d'un personnel bien formé, motivé et professionnel</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Coordonner les activités de formation en collaboration avec le GAT, ISD, FAL, les CFSA, les partenaires, les sponsors et les bailleurs de fonds tels que la CAFAC, l'ACI-APEX, le projet CASE de l'UE, etc. • Suivre le développement des programmes de formation et des systèmes de certification AVSEC/FAL pertinents par ATB et le GAT. • Fournir l'assistance et l'appui aux États pour l'élaboration des politiques de ressources humaines (RH) pour une sûreté de l'aviation et une facilitation durables. • Créer et promouvoir une culture de la sûreté en organisant des formations et des séminaires pertinents. • Promouvoir la sensibilisation et la culture de la sûreté en ciblant les hauts responsables/acteurs publics. • Développer/réviser les programmes nationaux de formation, en tenant compte des risques. • Soutenir les États dans l'élaboration des exigences de base et des qualifications minimales pour le personnel concerné par la sûreté. 	<ul style="list-style-type: none"> • Organiser au moins deux sessions de formation et deux séminaires (l'un en anglais et l'autre en français) sur la promotion de la culture de la sûreté et les politiques de ressources humaines (RH) d'ici fin de 2020. • Augmentation du nombre d'États ayant des stratégies et des plans bien élaborés pour attirer et retenir les ressources humaines. • Augmentation du nombre d'États dont les NCASTP instaurent une culture de la sûreté. • Amélioration des capacités de formation en matière de sûreté aérienne et de facilitation. • Sensibilisation accrue aux incidents de sûreté et amélioration des rapports sur les événements. • Capacité et sensibilisation accrues en matière de vérification des documents de voyage (procédures de contrôle aux frontières). • Introduction et mise en œuvre de nouveaux programmes de formation et systèmes de certification AVSEC/FAL au niveau national. • Sensibilisation accrue et culture de la sûreté par les hauts responsables/acteurs publics.
<p>Promouvoir la sensibilisation au rôle de la sûreté de l'aviation dans le développement national et le renforcement de la volonté politique.</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Promouvoir la sûreté de l'aviation et la facilitation dans le cadre du programme des missions de haut niveau, en particulier celles effectuées par le Président du Conseil, la Secrétaire générale et les directeurs régionaux 	<ul style="list-style-type: none"> • Engagement et volonté politiques accrus/renforcés au haut niveau pour promouvoir la sûreté de l'aviation.
<p>Rendre compte à l'Assemblée de l'OACI</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Le Président du Plan AFI SECFAL présentera un rapport verbal au Conseil de l'OACI. • La Secrétaire générale de l'OACI informera le Conseil de la mise en œuvre du plan AFI SECFAL. 	<ul style="list-style-type: none"> • Rapport d'étape du Plan AFI SECFAL présenté au Conseil, le cas échéant. • Observations et recommandations du Conseil intégrés dans le programme des travaux du Plan AFI SECFAL. • Obtenir un soutien accru du Conseil.

Priorité/Objectif	Activités	Résultats attendus
<p>RENFORCER LES CONTRÔLES AUX FRONTIÈRES</p> <p>Mise en œuvre de la stratégie TRIP de l'OACI et encourager la mise en œuvre de la Résolution 2309 (2016) du CSNU</p> <p>Tous les États ne délivrent que des « documents de voyage prévus par la Convention » lisibles à la machine aux réfugiés et aux apatrides, d'ici 2020</p>	<ul style="list-style-type: none"> Aider les États à améliorer les sources de données fiables et à établir des liens avec INTERPOL afin d'utiliser et de fournir des mises à jour sur les SLTD aux systèmes/bases de données de contrôle aux frontières d'INTERPOL et encourager les États à élaborer/établir des règles et des procédures pour les STLD et des liens électroniques avec INTERPOL Aider les États africains à mettre en œuvre la stratégie TRIP de l'OACI, y compris le RCP et les RPCV, à travers des ateliers/séminaires/conférences, etc. Assurer la liaison avec le Bureau du transport aérien pour suivre le développement et la délivrance du passeport électronique africain afin de garantir sa conformité avec les spécifications du Doc 9303 qui permettront une interopérabilité complète lors des contrôles aux frontières 	<ul style="list-style-type: none"> Augmentation de 30 % du nombre de membres du RCP et de 20 % de la mise en œuvre des RPCV, d'ici 2020. Convoquer au moins une activité ou des missions d'État sur les TRIP, les RCP et les RPCV de l'OACI en collaboration avec la CAFAC et d'autres partenaires de développement. Les États AFI qui ont développé/établi des règles et des procédures pour les STLD et les liens avec INTERPOL ont augmenté. Tous les États AFI ne délivrent aux réfugiés et aux apatrides qu'un document de voyage lisible à la machine d'ici 2020. Délivrance par l'UA d'un passeport électronique africain conforme aux spécifications du Doc 9303.
<p>RENFORCER LA SENSIBILISATION AUX RISQUES ET LEUR ÉVALUATION</p> <p>Des procédures de gestion des risques sont établies dans tous les États</p>	<ul style="list-style-type: none"> Identifier les carences et les vulnérabilités qui peuvent être traitées d'urgence de la manière la plus pratique possible, et avec une utilisation optimale des ressources. Organiser/tenir des ateliers de gestion des risques ciblant les CGSA des États spécifiques ou prioritaires pour les États des régions ESAF et WACAF. 	<ul style="list-style-type: none"> Au moins quatre ateliers sur la gestion des risques (deux dans la région ESAF et deux autres dans la région WACAF) organisés d'ici le quatrième trimestre 2020. Augmentation du nombre d'États AFI qui mettent en œuvre/appliquent une méthodologie de gestion/évaluation des menaces et des risques. Tous les États disposent d'une méthodologie de gestion des risques, d'ici décembre 2020 Mesures de sécurité basées sur les risques en matière de cybersécurité, de MANPADS, de RPAS et de sécurité côté sol intégrées dans les politiques nationales AVSEC.
<p>Des procédures adéquates de gestion des crises sont établies dans tous les États</p>	<ul style="list-style-type: none"> Fournir un soutien aux États dans le besoin pour développer et mettre en œuvre des procédures de gestion des crises. Organiser/tenir des ateliers de gestion des crises dans les CFSA des régions ESAF et WACAF. 	<ul style="list-style-type: none"> Au moins deux ateliers sur la gestion des crises (un dans la Région ESAF et un autre dans la Région WACAF) d'ici le quatrième trimestre 2020.

Priorité/Objectif	Activités	Résultats attendus
		<ul style="list-style-type: none"> • Augmentation du nombre d'États AFI ayant mis en œuvre des procédures de gestion des crises (nombre de plans de gestion de crise, de plans d'urgence et d'instructions de sûreté et d'urgence) d'ici décembre 2020.
<p>AMÉLIORER LA SURVEILLANCE ET LE CONTRÔLE DE LA QUALITÉ</p> <p>Augmenter/améliorer le taux moyen de l'EI, au moins 80 % des États de la Région AFI atteignent au moins 65 % d'EI des EC.</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Sur la base de l'analyse des résultats de l'USAP, identifier les principaux domaines où les carences sont recensées dans les États et concevoir des activités d'appui technique ciblées pour 2020. • Mener en temps utile des missions d'appui technique dans les États éligibles à l'USAP-CMA, suivant l'ordre de priorité établi. • Recommander les interventions nécessaires pour inclure la mise en œuvre de projets spécifiques des États sur le terrain, au besoin. • Fournir des orientations et organiser des séminaires sur la méthodologie de l'USAP-CMA, la signature de protocoles d'accord, les obligations spécifiques des États dans le processus d'audit et l'élaboration et la mise en œuvre de plans d'actions correctives (CAP) de l'USAP-CMA. • Promouvoir la collaboration et le partage d'informations entre les États africains. • Aider les États à développer leur programme national d'audit selon les besoins. 	<ul style="list-style-type: none"> • Soutenir au moins huit États et ceux qui sont éligibles à l'USAP-CMA. • Au moins 16 États qui mettent en œuvre les CAP de l'USAP-CMA ont bénéficié d'un soutien approprié. • Organiser au moins un séminaire sur l'USAP-CMA, d'ici décembre 2020. • Taux d'EI 65 % d'EI des EC par au moins 80 % des États contrôlés d'ici décembre 2020. • Amélioration du partage d'informations sur le contrôle de la qualité entre les organismes gouvernementaux et l'industrie en ce qui concerne les activités d'audit par les pairs. • Au moins 10 projets prioritaires spécifiques des États élaborés en 2020 et dont la mise en œuvre a commencé.
<p>Tous les États de la Région AFI ont ratifié les instruments internationaux pertinents</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Promouvoir la ratification de tous les instruments internationaux pertinents et aider les États à les mettre en œuvre. • Suivre l'état de la ratification des instruments internationaux pertinents par les États de la Région AFI, en liaison avec le Bureau des affaires juridiques et des relations extérieures de l'OACI. 	<ul style="list-style-type: none"> • Organiser et animer un séminaire juridique (en région WACAF ou ESAF pour promouvoir la ratification de tous les instruments internationaux pertinents à moyen terme). • Augmentation du nombre de ratifications d'instruments internationaux par les États AFI d'ici 2020.

PIÈCE JOINTE B

ÉTAT D'AVANCEMENT DE LA MISE EN ŒUVRE DES DÉCISIONS ET RECOMMANDATIONS DE LA HUITIÈME RÉUNION DU COMITÉ DIRECTEUR

Référence de la décision/recommandation	Texte de la décision/recommandation	Mesures prises/Situation actuelle	Remarques
SC08/Déc 01	<p>a) <i>Exhorte le Secrétariat à poursuivre le plaidoyer pour l'établissement d'un mécanisme de financement durable, notamment par l'inclusion du Plan dans le prochain budget triennal (2020-2022).</i></p> <p>b) <i>Demande au secrétariat de l'OACI, par l'intermédiaire du Conseil, de revoir la politique qui exige le recours à des chefs d'équipe USAP-CMA basés à Montréal, et d'habiliter les bureaux régionaux à jouer un rôle plus actif dans la vérification et la validation de la résolution des SSeC par les États.</i></p>	<ul style="list-style-type: none"> • L'unité SPCP/PRM de l'OACI soutient la mobilisation de ressources pour les bureaux régionaux et les projets de programmes/activités, et a obtenu, au cours de la dernière année, 159 200 dollars pour soutenir les 6 États suivants dans les régions ESAF et WACAF (Comores, Lesotho, Malawi, Bénin, Guinée et Mali) dans le cadre du plan AFI SECFAL. • Coordonner avec le Programme coopératif de sûreté aérienne de l'OACI pour la région MID (CASP-MID) pour intégrer et soutenir le Soudan et la Libye qui sont couverts par les deux initiatives. • Assurer la liaison avec le bureau MID de l'OACI pour soutenir les États AFI qui sont admissibles à un financement en vertu de la Déclaration de RIYADH (Somalie, Djibouti, Comores, Burundi et Madagascar). <p>Suivi avec ISD-SEC de l'OACI de l'accès aux ressources du Fonds pour la sûreté de l'aviation pour soutenir les projets et activités du Plan AFI SECFAL.</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Un financement durable est nécessaire pour soutenir la mise en œuvre du plan AFI SECFAL. - Continuer à soutenir la mise en œuvre intégrale des recommandations du groupe de travail du Conseil de l'OACI sur l'USAP-CMA.

Référence de la décision/recommandation	Texte de la décision/recommandation	Mesures prises/Situation actuelle	Remarques
SC08/Déc 02 :	<p>a) Approuve le programme de travail du plan AFI SECFAL aligné sur les objectifs du GAsEP et les objectifs de Windhoek en matière de sûreté aérienne</p> <p>b) Charge le Secrétariat du Plan, en collaboration avec la CAFAC, de présenter pour information les objectifs harmonisés par le RASFALG AFI dans un délai de six (6) mois à compter duquel ils seront appliqués ; et</p> <p>c) Conseille au Secrétariat du Plan en collaboration avec la CAFAC de réviser les Cibles de Windhoek en fonction des objectifs révisés et de présenter les nouveaux objectifs à l'UA pour approbation dans un délai de 18 mois.</p>	<p>La mise en œuvre des objectifs de Windhoek, tels qu'ils ont été harmonisés, est en cours.</p> <ul style="list-style-type: none"> • Le Secrétariat, en collaboration avec la CAFAC, a présenté les objectifs alignés pour information, à la septième réunion du RASFALG-AFI tenue à Tunis (Tunisie) du 29 au 31 octobre 2019. • La CAFAC et le Secrétariat du Plan ont organisé une réunion en novembre 2019 à Dakar, au Sénégal, pour formaliser les modalités du processus d'approbation des Cibles de Windhoek par les organes de l'UA. • La CAFAC a transmis les Cibles de Windhoek révisés aux États AFI pour qu'ils apportent leur contribution et leurs commentaires, avant de les soumettre à l'UA pour approbation. 	<ul style="list-style-type: none"> - Mise en œuvre en cours - Terminé - Mise en œuvre en cours
SC08/Déc 03 :	<p>Le CD :</p> <p>a) A approuvé le mandat modifié de RASFALG-AFI ; et</p> <p>b) Adopte le système coopératif d'experts AFI (CES) tel qu'approuvé par la 30ème session plénière de la CAFAC et les mécanismes pour sa mise en œuvre.</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Le mandat modifié de RASFALG-AFI a été mis en œuvre. • La réunion des experts de l'AFI AVSEC pour examiner le mécanisme d'opérationnalisation du CES a été reportée en raison de la pandémie COVID-19. • Les projets de documents AFI-CES ont depuis été envoyés aux experts des États pour leur contribution et leurs observations. 	<ul style="list-style-type: none"> - Terminé. - Mise en œuvre en cours, bien que le processus soit ralenti par les restrictions occasionnées par le COVID-19.
SC07/Rec 01 :	<p>Le Comité directeur :</p> <p>a) Note la nécessité de renforcer et de coordonner les missions d'assistance technique en Afrique par le biais de l'AFI-CES en collaboration avec d'autres organisations et partenaires afin</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Lancement de la coordination des missions d'assistance technique en Afrique par le biais d'AFI CES. Toutefois, les missions pilotes conjointes aux Comores (avril 2020) et en Afrique du Sud (mai 2020) ont été reportées en raison de la pandémie de COVID-19. 	<ul style="list-style-type: none"> - Des missions techniques conjointes coordonnées, y compris des réunions virtuelles, sont envisagées après le COVID-19

Référence de la décision/recommandation	Texte de la décision/recommandation	Mesures prises/Situation actuelle	Remarques
	<p><i>d'atteindre les objectifs régionaux conformément au GASeP ;</i></p> <p><i>b) Encourage les États membres, les organisations internationales et les partenaires à contribuer et à soutenir les activités de l'AFI-CES en nature ou autrement.</i></p>	<ul style="list-style-type: none"> • La CAFAC a demandé aux États AFI de nommer des experts pour le programme AFI-CES. • La mise en œuvre complète de l'AFI-CES sera fondée sur l'examen et l'approbation des documents nécessaires. 	<p>- Mise en œuvre en cours</p>
SC08/Déc 04 :	<p>Le Comité directeur :</p> <p><i>a) Approuve les projets spécifiques des États du Plan AFI SECFAL basés sur l'analyse des résultats des audits de l'USAP CMA et des missions des bureaux régionaux.</i></p> <p><i>b) a salué les progrès réalisés dans l'élaboration et la mise en œuvre des projets prioritaires fondés sur les besoins de l'État.</i></p>	<p>La mise en œuvre des projets spécifiques à l'État se poursuit comme suit :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Les projets pour le Lesotho, le Mozambique et le Sud-Soudan ont été réalisés. • Les projets concernant l'Angola, Djibouti, la République centrafricaine et la Guinée-Bissau sont en attente d'un assouplissement des restrictions du COVID19. • Évaluation des besoins et soutien technique fourni : À la Guinée équatoriale, au Bénin, au Mali, à la Côte d'Ivoire, à Madagascar, aux Comores, aux Seychelles, à Maurice, au Zimbabwe, à l'Érythrée, au Kenya, à la Namibie. 	<ul style="list-style-type: none"> - Le suivi de la mise en œuvre des recommandations des projets est en cours. Les réponses de certains États bénéficiaires ont été lentes. - L'évaluation des besoins et le soutien technique visent à aider les États à se préparer aux audits USAP-CMA et à mettre en œuvre les plans d'actions correctives (PAC).
SC08/Rec 02 :	<p>Le Comité directeur :</p> <p><i>a) Encourage le Secrétariat, les États, les organisations internationales et les partenaires à soutenir et à renforcer la coordination de la mise en œuvre des projets spécifiques des États.</i></p> <p><i>b) Exhorte les États, les donateurs et les partenaires à apporter des contributions financières et d'autres natures pour soutenir la mise en œuvre des projets prioritaires du Plan AFI SECFAL.</i></p>	<ul style="list-style-type: none"> • La coordination entre le Secrétariat du Plan et la CAFAC en termes de mise en œuvre des projets spécifiques des États a été réalisée. • La coordination avec d'autres partenaires, notamment l'ACI, la CEAC et les CER, est actuellement assurée par le partage des programmes afin de limiter le chevauchement des efforts. 	<ul style="list-style-type: none"> - Terminé - Processus en cours

Référence de la décision/recommandation	Texte de la décision/recommandation	Mesures prises/Situation actuelle	Remarques
SC08/Déc 05 :	<p>Le Comité directeur : <i>Exhorte les États AFI à intensifier leurs efforts en vue de la mise en œuvre de la Déclaration et des objectifs de Windhoek, conformément au GAsEP, afin de garantir la réalisation des objectifs et d'assurer systématiquement un retour d'information à la CAFAC sur l'état de la mise en œuvre.</i></p>	<ul style="list-style-type: none"> • La CAFAC a soumis le projet de déclaration de Windhoek et les objectifs alignés sur le GAsEP aux États AFI pour contribution et commentaires en mars 2020 par le biais d'une lettre d'État. • Au 14 mai 2020, 24 États au total avaient répondu et donné un retour d'information à la CAFAC 	<ul style="list-style-type: none"> - Le retour d'information doit être analysé pour déterminer le niveau de mise en œuvre, les défis et les attentes des États.
SC08/Rec 03 :	<p>Le Comité directeur : <i>Encourage les États membres AFI qui ont besoin d'une assistance technique à tirer parti de l'expertise fournie dans le cadre du système coopératif d'experts en sûreté aérienne et en facilitation (AFI-CES), sous les auspices de la CAFAC.</i></p>	<ul style="list-style-type: none"> • Par une lettre aux États de la CAFAC a demandé et reçu la nomination d'experts par les États AFI au programme AFI-CES. • Les experts d'AFI CES sont disponibles pour le déploiement et le développement et l'approbation de la documentation nécessaire est en cours. 	<ul style="list-style-type: none"> - Processus en cours
SC08/Déc 06 :	<p>Le Comité Directeur : a) <i>Charge le Secrétariat du Plan de collaborer avec le Bureau du transport aérien pour suivre le développement et la délivrance du passeport électronique africain afin de garantir la conformité avec les spécifications du Doc 9303 qui permettront une interopérabilité totale lors des contrôles aux frontières.</i></p>	<ul style="list-style-type: none"> • L'ATB de l'OACI a soutenu les réunions de la CUA aux Seychelles et à Nairobi en 2018 et a fourni toutes les informations nécessaires sur les spécifications techniques afin d'assurer la conformité avec les exigences du Doc 9303 pour la délivrance du passeport africain. • L'OACI continue d'apporter un soutien technique aux différents États pour les aider à établir des passeports électroniques. 	<ul style="list-style-type: none"> - La coordination avec la CUA, réalisée par le biais des réunions annuelles multidisciplinaires OACI-CUA, devrait être renforcée en vue de la délivrance de passeports africains conformément aux exigences du Doc 9303
SC08/Rec 04 :	<p>a) <i>Exhorte les États AFI à mettre en œuvre les normes de l'Annexe 9 relatives à la stratégie TRIP de l'OACI, à la mise en œuvre du système RPCV et l'établissement de mécanismes de déclaration des documents de voyage volés, perdus et révoqués dans la base de données SLTD d'INTERPOL ;</i></p>	<ul style="list-style-type: none"> • Par le biais de lettres aux États, l'OACI a continué à plaider en faveur de la mise en œuvre de la stratégie TRIP. Le séminaire mondial prévu en coordination avec INTERPOL à Montréal (2020) a été annulé. 	<ul style="list-style-type: none"> - Trois États bénéficiaires dans l'AFI 2020

Référence de la décision/recommandation	Texte de la décision/recommandation	Mesures prises/Situation actuelle	Remarques
	<p>b) <i>Demande aux États AFI de s'assurer que leur liste respective de contrôle de la conformité à l'Annexe 9 est dûment rempli dans le système de dépôt électronique des différences ;</i></p> <p>c) <i>Demande aux États AFI d'établir un programme national de facilitation du transport aérien et des comités associés conformément aux dispositions pertinentes de l'Annexe 9 (Facilitation) ;</i></p> <p>d) <i>Conseille les États AFI de s'efforcer de fournir des spécimens de passeports à utiliser à des fins de référence et de formation ;</i></p> <p>e) <i>Encourage les États membres AFI à investir dans la mise en place de systèmes d'état civil robustes et fiables pour soutenir les systèmes e-DVLM, la base de données SLTD d'INTERPOL et l'API.</i></p> <p>f) <i>Prie instamment tous les États AFI qui délivrent des passeports électroniques d'adhérer au RCP de l'OACI afin de permettre l'optimisation des avantages de la délivrance des DVLM.</i></p>	<ul style="list-style-type: none"> • L'OACI collabore aux missions approfondies du programme de lutte contre les voyages des terroristes des Nations unies afin de promouvoir la mise en œuvre de l'API et du PNR dans la région AFI. • Annexe 9 - Cours de validation de la facilitation dispensé sous forme de cours virtuel (25-29 mai 2020) ; et webinaire sur la COVID-19 dans l'Annexe 9 organisé par l'OACI pour les États. • Par la lettre aux États Réf : EC/63-1855 (2 mai 2018), les États ont été encouragés à remplir en ligne la liste de contrôle de conformité pour l'Annexe 9. Cependant, certains États n'ont jamais fait d'entrées, certains ont fait des entrées partielles, et seuls quelques-uns ont terminé les entrées. • La Section de la facilitation a organisé un webinaire sur le thème : Outils de facilitation en réponse à la COVID-19, visant à renforcer la coopération internationale et inter-institutions en juin 2020. • L'objectif étant la création d'un NATFC résilient et robuste, renforçant ainsi la collaboration et la coopération entre les parties prenantes. • Peu d'États ont donné des spécimens de passeports à l'OACI pour les utiliser pour les spécimens et la formation. • Les États AFI sont encouragés à travers des séminaires et des ateliers pour mettre en œuvre la stratégie TRIP de l'OACI. 	<ul style="list-style-type: none"> - D'autres webinaires sur l'Annexe 9 sont organisés par la section FAL. - Processus de suivi en cours - Webinaire auquel ont participé 20 États AFI (FASR et WACAF), des organisations régionales, ainsi que des bureaux régionaux de l'OACI - Les bureaux régionaux de l'OACI continueront de collaborer avec les États pour fournir un spécimen de passeport pour référence et formation. - Très peu d'États ont mis en œuvre l'API/PNR dans la région AFI - La liste des États délivrant des PKD est passée de 7 à 12 (Ouganda, Égypte, Togo, Tanzanie et Rwanda - nouveaux membres) pour

Référence de la décision/recommandation	Texte de la décision/recommandation	Mesures prises/Situation actuelle	Remarques
		<ul style="list-style-type: none"> La section FAL a organisé deux webinaires sur la liste principale du RCP CSCA de l'OACI en avril 2020. L'accent a été mis sur l'utilisation du RCP et la validation de l'authenticité des passeports électroniques aux points frontaliers et ailleurs 	adhérer. Les autres sont le Bénin, le Botswana, la Côte d'Ivoire, le Mali, le Maroc, le Nigéria et les Seychelles. Le nombre total de membres dans le monde est de 75.
SC08/Rec 05 :	<p>Le Comité directeur :</p> <p>a) <i>Salue le soutien et la contribution de l'ACI et encourage la poursuite des projets, notamment ceux ciblant les États confrontés à des défis critiques ;</i></p> <p>b) <i>Prend note de la collaboration entre la CAFAC et l'ACI dans l'utilisation d'experts désignés de l'AFI-CES dans les programmes ACI-APEX sur le continent ;</i></p> <p>c) <i>Prend note avec satisfaction des activités conjointes avec la CAFAC pour la mise en œuvre des projets UE/CEAC/CASE et appelle à une collaboration étroite avec le secrétariat du Plan pour exploiter les synergies dans la mise en œuvre des projets spécifiques des États développés et accueille favorablement l'examen proposé de l'extension du projet à CASE 2 ;</i></p> <p>d) <i>Demande à Interpol d'envisager de faire appel à des experts en la matière sur les enquêtes/reenseignements sur la cybercriminalité pour mettre en œuvre des programmes de sensibilisation et fournir des informations actualisées aux États lors de futures réunions.</i></p>	<ul style="list-style-type: none"> La mise en œuvre de l'ACI APEX dans le programme de sécurité en Afrique se poursuit. Une mise à jour sur la mise en œuvre de l'initiative est régulièrement fournie au CD AFI SECFAL. L'ampleur de l'utilisation continue des experts AFI CES pour soutenir les programmes ACI APEX en Afrique sera expliquée lors de la présentation de l'ACI. La coordination entre l'OACI et la CAFAC sur la mise en œuvre des projets spécifiques aux États a été réalisée. Interpol sera invité à fournir l'expertise requise une fois que les programmes de sensibilisation à la cybercriminalité auront été organisés par le secrétariat de Plan. Interpol a été invité à participer à la neuvième réunion du CD. 	<ul style="list-style-type: none"> - Processus en cours. Cependant, la mise en œuvre est perturbée par la pandémie de COVID-19 - Processus en cours. Cependant, la mise en œuvre est perturbée par la pandémie de COVID-19 - Processus en cours. Cependant, le processus est perturbé par la pandémie de COVID-19 - Processus en cours

Référence de la décision/recommandation	Texte de la décision/recommandation	Mesures prises/Situation actuelle	Remarques
SC08/Rec 06 :	<p>Le Comité :</p> <p>a) Prend note des activités, plans, contributions et efforts déployés par les CFSA dans le domaine du renforcement des capacités pour mettre en œuvre le Plan, la Déclaration et les Cibles de Windhoek, et le GAsEP</p> <p>b) Félicite les CFSA pour l'initiative prise d'établir des liens de collaboration entre les CFSA des régions ESAF et WACAF afin de poursuivre des objectifs communs de renforcement des capacités.</p>	<ul style="list-style-type: none"> Les CFSA ont poursuivi la mise en œuvre de leur programme annuel de cours nationaux, régionaux et internationaux à l'appui des activités du plan AFI SECFAL, jusqu'à ce que la pandémie de COVID-19 entraîne la suspension des programmes. La réunion virtuelle de la réunion des CFSA des régions ESAF/WACAF a eu lieu le 23 juillet 2020 après le report initial en raison de la pandémie de COVID-19. 	<p>L'ISD-SEC de l'OACI a publié des Directives générales pour les formations AVSEC parrainées par l'OACI pendant la pandémie de COVID 19 afin d'aider l'ASTC dans ses modalités de réouverture.</p> <p>- Les ASTC explorent les possibilités d'adopter des méthodologies de formation en ligne/mixtes.</p>
SC08/Déc 07 :	<p>Le Comité directeur :</p> <p>a) Salue la transparence indiquée dans la situation financière du Plan telle que présentée par le Secrétariat ; et</p> <p>b) Approuve rétrospectivement, le programme des travaux proposé pour le plan AFI SECFAL en 2019.</p>	<ul style="list-style-type: none"> Le comité d'évaluation interne de l'OACI procède actuellement à un audit interne régulier des fonds du plan AFI SECFAL. 	<p>- Le rapport financier annuel du Plan préparé par la Section des finances et le Secrétariat de l'OACI sera mis à la disposition des membres du CD.</p>
SC08/Rec 07 :	<p>Le Comité directeur :</p> <p>a) Encourage les États AFI, les organisations internationales et les partenaires à continuer de contribuer (en nature et financièrement) au Plan AFI SECFAL, et de soutenir ainsi les activités et projets en matière de sûreté et de facilitation de l'aviation ;</p> <p>b) Note que le processus budgétaire actuel du Conseil est à un stade avancé, il a été demandé une intervention rapide du Secrétariat de l'OACI auprès du Conseil de l'OACI afin d'ajouter le financement du Plan AFI SECFAL au budget du</p>	<ul style="list-style-type: none"> Le SPCP/PRM de l'OACI soutient la mobilisation des ressources des fonds volontaires pour les bureaux régionaux et les projets, et 159 200 dollars ont été reçus pour soutenir 6 États dans le cadre du Plan AFI SECFAL au cours de l'année écoulée. 	<p>Les contributions volontaires et les annonces de contributions, financières et en nature, offertes par les États et les partenaires ne sont pas suffisantes et doivent être complétées en permanence par des sources de financement supplémentaires et fiables.</p>

Référence de la décision/recommandation	Texte de la décision/recommandation	Mesures prises/Situation actuelle	Remarques
	<i>Programme ordinaire triennal 2020-2022 de l'OACI.</i>		
SC08/Rec 08 :	<p>Le Comité directeur :</p> <p>a) <i>Prend note des résultats du Symposium et exhorte les États et les partenaires à travailler sur les diverses recommandations afin d'améliorer la sûreté de l'aviation et de faciliter la lutte contre les menaces contre l'aviation civile internationale.</i></p> <p>b) <i>Charge le Secrétariat du Plan AFI SECFAL de suivre la mise en œuvre des résultats du symposium sur la sûreté et la facilitation et de rendre compte à la prochaine réunion du Comité des progrès accomplis.</i></p>	<ul style="list-style-type: none"> • Les résultats du symposium ont été synchronisés dans le programme des travaux 2020, et les mises à jour sur la mise en œuvre seront utilisées lors de la neuvième réunion du Comité directeur. 	<ul style="list-style-type: none"> - Les informations et l'état d'avancement de la mise en œuvre du programme de travail 2020 sont présentés à la réunion du CD.